

CONVENTIONNEMENT ET FINANCEMENT

- Le mandant déclare que les biens objet des présentes :

- ☐ ne font l'objet d'aucun conventionnement.
- ☐ n'ont pas été financés par un prêt à taux zéro (PTZ).
- ☐ font l'objet d'un conventionnement avec l'Etat. En conséquence, le mandant s'oblige à fournir au mandataire tous les documents en sa possession relatifs à ce conventionnement.
- ☐ ont été financés par un prêt à taux zéro (PTZ) et répondent aux conditions de la location attachées à ce financement, le mandant faisant son affaire personnelle de l'information du prêteur de la mise en location.

